

LES ENJEUX COMMUNICATIONNELS DE LA PRATIQUE DE L'AUTOCHTONIE COMME SOURCE DE L'ÉQUILIBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE IVOIRIENNE

Yao Maurice N'GORAN

Doctorant, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

yaomauricengoran@yahoo.fr

Résumé

Les représentations des peuples à l'Assemblée nationale issues des élections de 2011 laissent apparaître un grand déséquilibre ethnolinguistique au sein de ladite institution. Et pourtant, plus de quarante ans en arrière, cette institution était caractérisée par l'équilibre dans les représentations grâce à l'usage du consensus dans les nominations et, surtout grâce à la pratique de l'autochtonie dans les premières élections législatives de 1980.

L'objectif de cet article est de montrer que la communication peut contribuer à la pratique de l'autochtonie pour maintenir l'équilibre ethnolinguistique du parlement. À travers une analyse descriptive des résultats de l'étude qualitative et quantitative, nous avons pu détecter comment l'autochtonie peut garantir ou compromettre l'équilibre ethnolinguistique de l'assemblée nationale.

Mots-clés : assemblée nationale, autochtonie, équilibre ethnolinguistique, représentations identitaires, élections

Abstract

The representations of people in the National Assembly resulting from 2011 elections reveal a major ethnolinguistic imbalance within the said institution. And yet, more than forty years ago, this institution was characterized by balance in appointments and, above all, thanks to the practice of autochthony in the first legislative elections of 1980.

This article aims at showing that communication can contribute to the practice of indigeneity to maintain the ethnolinguistic balance of parliament. Through a descriptive analysis of the results of the qualitative and quantitative study, we were able to detect how autochthony can guarantee or compromise the ethnolinguistic balance of the National Assembly.

Keywords : nationl assembly, autochthony, ethnolinguistic balance, Identity representations, elections

Introduction

L'une des questions essentielles qui se pose à toute société humaine est le choix de ceux qui sont chargés de gérer ses affaires, autrement dit le choix des gouvernants. Quelle que soit la nature de la société, son niveau de développement ou d'évolution, il s'est toujours posé le problème de désignation des dirigeants. Le choix des députés, les mandataires du peuple à l'Assemblée Nationale ivoirienne n'échappe pas au phénomène.

En effet, depuis 1990, date du retour du multipartisme, de nombreuses législatures du parlement ivoirien laissent apparaître un visage tronqué avec un grand déséquilibre ethnolinguistique dans les représentations identitaires. La première la plus révélatrice de ces législatures tronquées et déséquilibrées d'un point de vue ethnique et linguistique est celle de 2011. Cette situation met à nue la pratique de l'ethnicité à outrance dans la désignation des représentants du peuple. Et ce, en dépit du mode de désignation de ces représentants du peuple qu'est l'élection législative dans le jeu de la démocratie. D'ailleurs, aucune élection ivoirienne n'échappe à la donne. Il en ressort que la démocratie ivoirienne est à l'épreuve de l'ethnicité.

Dans ces conditions, l'ethnicité qui mine les représentations au parlement ne peut qu'accroître les disparités régionales au niveau des représentations et du développement.

Et, pourtant, l'Assemblée Nationale ivoirienne, cette institution garante de la démocratie dans tout son sens, a incarné de 1960 à 2000 le véritable creuset des représentations identitaires avec des législatures équilibrées ethnolinguistiquement. Cet équilibre de l'institution découlerait de l'usage du consensus dans les nominations des députés et de la pratique de l'autochtonie dans les élections.

L'autochtonie, selon (Bellier, 2006), « est un mouvement de construction et de défense d'une nouvelle catégorie politique » qui vise « notamment à faire reconnaître, si ce n'est redresser, les injustices sociales, économiques et environnementales subies par les peuples autochtones (Bouet, 2016) ».

Cet article a pour objectif de décrire et de comprendre le fonctionnement et l'impact de l'autochtonie dans les élections locales. Cela passe par la détermination des

origines des élus, de l'analyse des patronymes et de leur positionnement géographique dans les circonscriptions électorales à travers la comparaison des législatures de 1980 et de 2011 du parlement ivoirien.

De ce qui précède, émerge ce qui fait débat aujourd'hui : le positionnement de la pratique de l'autochtonie par la communication comme un outil stratégique de maintien de l'équilibre ethnolinguistique de cette institution. En clair, il s'agit de déterminer la manière dont la pratique de l'autochtonie sera communiquée pour son adoption et son appropriation.

Cette situation soulève les préoccupations principale et secondaires suivantes : Comment la communication peut-elle contribuer à valoriser la pratique de l'autochtonie pour maintenir l'équilibre ethnolinguistique de l'Assemblée Nationale ivoirienne ? Que recouvre l'approche de l'autochtonie ? Comment fonctionne-t-elle dans les élections ? L'autochtonie peut-elle véritablement garantir l'équilibre du parlement ?

Les réponses à ces questions constituent les différentes articulations de cet article. Ce travail vise donc à proposer une communication adéquate pour une action efficace pour la prise en compte véritable de l'autochtonie dans la désignation des mandataires du peuple pour l'équilibre ethnolinguistique du parlement.

Notre travail s'articule autour des points essentiels suivants. Après l'exposition de la théorie et des méthodes d'investigation, nous statuons sur la pratique de l'autochtonie et l'équilibre ethnolinguistique de l'Assemblée Nationale. qui renferme la présentation des résultats et la discussion. Poursuivant, nous proposons des actions de communications suivies de recommandations avant de conclure.

1. La théorie de l'autochtonie et méthodes d'investigation

1.1. La théorie de l'autochtonie

La théorie de l'autochtonie ne peut s'appréhender qu'à partir de la notion d'autochtonie elle-même qu'il convient de définir un tant soit peu.

Selon Teófilo (2003), pour les anglo-saxons le mot « autochtone » signifiait littéralement « surgi de la terre », de autos, « soi » et khthon, « terre, sol ». Les français, eux le définissent dans « un champ sémantique associant Autochtone à : «

Aborigène », « Indigène », « naturel » ou « natif » ». Dans cette vision française, l'autochtone est défini comme celui qui est : « « Originaire du lieu (pays, contrée, région, par affaiblissement ville, village) où il habite et que ses ancêtres ont également habité ». « Indigène » et « autochtone » sont largement synonymes, l'un d'origine latine (*indigena*) et l'autre d'origine grecque (*autos* 'soi-même', *khthôn* 'terre') » (Robillard et Bahuchet, 2012).

Dans la même posture, L-E. Hamelin (1994 : 422), explique pour sa part que « Le mot autochtone, dérivé du grec, se présente comme substantif et non seulement comme adjectif ». De ce fait, en français, « on dirait tout aussi bien les Autochtones que les Peuples autochtones ».

Ainsi, « autochtone » en tant que substantif définit « celui qui habite en son lieu d'origine » et, de ce point de vue, fait appel à l'histoire et aux sociétés anciennes. L'autochtonie sous-entend donc l'idée d'une *primo-installation*, d'un lien spécifique à un lieu, à un territoire ainsi qu'une idée de temporalité qui forgerait l'identité (Robillard et Bahuchet, idem).

De ces définitions complexes et conflictuelles, a émergé la théorie de l'autochtonie qui, dans cet article, sera appréhendée dans ses approches de mobilisation ethnique, de slogan politique et de stratégie électorale qui assurent son fonctionnement.

C'est dans ce champ théorique de l'autochtonie que Françoise Morin appréhende le concept d'autochtonie qui selon elle relève de la problématique de l'ethnicité. En effet, à l'issue de ses recherches sur certains peuples autochtones à travers leurs mobilisations ethniques et leurs variations identitaires, Morin appréhende l'ethnicité comme « un processus d'identification modulable pour faire face aux changements socio-économiques vécus par des minorités autochtones, dominées politiquement et enclavées dans des États-nations » (Morin, 1995). Les mobilisations ethniques activées ici constituent des étapes stratégiques essentielles pour revendiquer une appartenance autochtone. Partant de là, il ressort clairement que la théorie de l'autochtonie ne se distingue pas de celle de l'ethnicité. Les deux théories fonctionnent de la même manière.

Avec l'évolution de la société et des mentalités sur le plan international, surtout pour la lutte de revendication des droits humains, et du droit à l'autodétermination des peuples dits minoritaires et marginalisés, la notion d'autochtonie a été utilisée comme « un outil de politique internationale contre la discrimination ».

En effet, selon les recherches de Morin

Depuis le début des années 1980, la scène internationale onusienne a fait figure d'atelier où « l'autochtonie », en tant que catégorie politique, a pu être élaborée, et a constitué par la suite le principal vecteur de sa reconnaissance. Par « autochtonie », nous reprenons le sens qui lui est classiquement imputé depuis son déploiement sur la scène internationale, à savoir la volonté, portée par des peuples dits « autochtones et traditionnels », de faire reconnaître auprès de la communauté internationale leur culture et identité propres, d'en obtenir le respect en même temps que de réclamer, en tant que « peuples » à part entière, un droit à l'autodétermination. Dans cette interaction avec les représentants gouvernementaux, ils ont ainsi forgé, au fil des ans, une identité politique planétaire, partagée par tous les artisans du mouvement international autochtone (Morin, 2005).

C'est dans cet élan que de nombreux peuples dits minoritaires et marginalisés des quatre coins du monde amplifièrent leur revendication « d'être reconnus comme peuples autochtones au sens de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones* adoptée en 2007 » (Favre, 1996).

En Afrique, comme le soulignent Robillard et Bahuchet, l'autochtonie dans son approche de slogan politique est perçue à travers la création et la formation des nouveaux États africains, où il s'est agi de « savoir qui appartient à telle nation et peut donc en être citoyen à part entière, et qui ne lui appartient pas ».

Pour Bayard et *al.*, l'approche de l'autochtonie se résumerait à la catégorisation des individus. Pour eux,

en définissant qui sont « les autres » (les allogènes) et en créant les « nous » (les autochtones), l'autochtonie a permis dans un premier temps de construire l'État nation en dépassant le caractère ethnique. L'identité nationale se construit autour de l'idée d'enracinement comme preuve de l'appartenance (Bayard et al. : 2001).

Dans le contexte africain, l'approche de l'autochtonie a un ancrage traditionnel, voire sacré qui se perçoit bien à travers la survenance de certains événements comme la mort et le choix du lieu d'inhumation. Le choix du lieu d'inhumation

comme un symbole d'appartenance exprimant le sacré et le fonds traditionnel liés à l'autochtonie est traduit par les nombreux transferts de cadavres du lieu de fonction ou d'immigration du défunt au village d'origine.

Dans le champ politique ivoirien, avec la survenance de différents évènements, l'autochtonie a revêtu les formes de nationalisme, d'ethnicité, d'ethnisation et de tribalisme pour s'activer comme slogan politique (Bahi, 2006 : 82-83).

L'autochtonie, comme slogan politique dans le cadre de cet article, est nettement appréciée dans son activation en tant que stratégie électorale.

En effet, l'activation de l'autochtonie, selon Bayart et al., (2001 : 182), a révélé « la réhabilitation des élections comme procédure réelle de dévolution d'un pouvoir effectif qui a nourri le mythe de l'autochtonie en rendant cruciales des questions comme « Qui peut voter où ? », et plus encore « Qui peut se porter candidat ? Et où ? » ».

Pour répondre à ses interrogations, Bayart et al., (idem), avancent qu'au Cameroun,

Pour les tenants de l'autochtonie – en l'occurrence les côtiers - il est inadmissible que soit élu, par exemple comme maire, à la faveur du déséquilibre démographique, un Bamiléké dont la vraie patrie demeurerait sa chefferie natale : comment, dans ces conditions, compter sur sa loyauté vis-à-vis de sa terre et circonscription d'adoption ?

De ce qui procède, nous soutenons Teófilo da Sylva (2023), qui dit que la notion d'autochtonie, du fait de ses définitions plurielles, polysémiques, et souvent contradictoires de l'ethnicité « a suscité de vifs débats anthropologiques au début du XXI^e siècle, notamment à propos de la justesse éthique, politique et épistémologique du terme lui-même ».

1.2. Méthodes d'investigation

Notre étude a eu pour champ d'investigation l'Assemblée Nationale ivoirienne. L'observation et la recherche documentaire, comme méthodes d'investigation, ont permis la collecte des données sur la base de l'échantillonnage non probabiliste selon la technique de l'échantillon typique par choix raisonné. L'échantillon est

composé de listes nominatives de 147 députés de la législature de 1980 et de celle de la législature de 2011 avec 255 députés.

Pour cet article, nous avons opté pour une étude de nature à la fois qualitative et quantitative car selon Trochim (2002), « toutes les données quantitatives sont basées sur des jugements qualitatifs et toutes les données qualitatives peuvent être décrites et manipulées numériquement ».

Ainsi, pour l'analyse des données, l'approche quantitative a permis d'établir des données statistiques à partir de celles observables et quantifiables recueillies.

Quant à la méthode qualitative, elle a permis, avec l'analyse de contenu, d'examiner en profondeur le corpus recouvrant l'échantillon de l'étude pour faire ressortir l'identité des députés à partir de leurs patronymes. Ces méthodes d'analyses ont été soutenues par la méthode comparative qui a permis de déterminer la législature la plus équilibrée donc caractérisée par un fort taux de pratique d'autochtonie.

2. La pratique de l'autochtonie et l'équilibre ethnolinguistique de l'A.N.

Ici, nous discutons les résultats de notre travail après les avoir présentés et analysés.

2.1. Présentation et analyse des résultats

Les résultats obtenus de cette étude sont présentés dans des tableaux et mis en valeur par des diagrammes ou des histogrammes. Cette technique de restitution en effet, a pour objet, comme le disaient M. Corbière et N. Larrivière (2014 :15) cités par A. Niamkey et S. Ouattara (2006 :199), « d'aller au-delà de la description pour une compréhension plus approfondie, plus interprétative du phénomène ». Aussi, l'illustration de ces résultats à travers les diagrammes ou des histogrammes met-elle en évidence « la présentation visuelle des tendances à partir des valeurs statistiques » (L. Bonneville, S. Grosjean et M. Lagacé (2007 :129) dans A. Niamkey et S. Ouattara (idem)).

Ici, les Malinké et les Gour constituent une seule entité ethnique (Malinké-Gour) du fait de la similitude des us et coutumes, des noms et prénoms, du parler et de l'islam.

2.1.1. La perception de l'autochtonie à travers les candidatures et les circonscriptions électorales

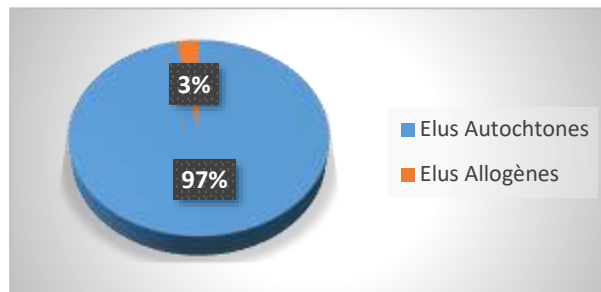
- Les Représentations législatives de 1980

Tableau 1: La perception de la pratique de l'autochtonie

Nombre total de députés	147	100%
Autochtones élus dans leurs circonscriptions d'origine	142	97%
Allogènes élus hors de leurs circonscriptions d'origine	05	03%

Source : Nos enquêtes 2024

Figure 2 : Graphique de la perception de l'autochtonie et équilibre du Parlement



Source : Nos enquêtes 2024

Nos recherches ont révélé, comme le laissent entrevoir le tableau illustré par le diagramme, que 97% des élus sont originaires de leurs régions. Par contre, 03% d'Allogènes ont été élus dans la grande ville d'Abidjan, hors de leurs régions d'origine. En effet, dans la région d'Abidjan, sur les 14 élus, 2 sont Mandé et 12 sont Akan dont 9 Ébrié et 03 autres akan. Du coup, les Autochtones d'Abidjan se

voient spolier de 06% de leurs sièges par des Allogènes. Malgré ce cas d'Abidjan, ces résultats démontrent clairement que les élus se sont présentés dans leurs circonscriptions d'origine. La compétition électorale a donc eu lieu entre les enfants du terroir. Par conséquent, les élus en tant que fils de la localité représentent effectivement la population qui les a mandatés. Mais, en dépit de ce qui est observé à Abidjan, la pratique de l'autochtonie est nettement appréciée ici à travers ces résultats qui révéleraient l'équilibre ethnolinguistique dans la répartition des sièges.

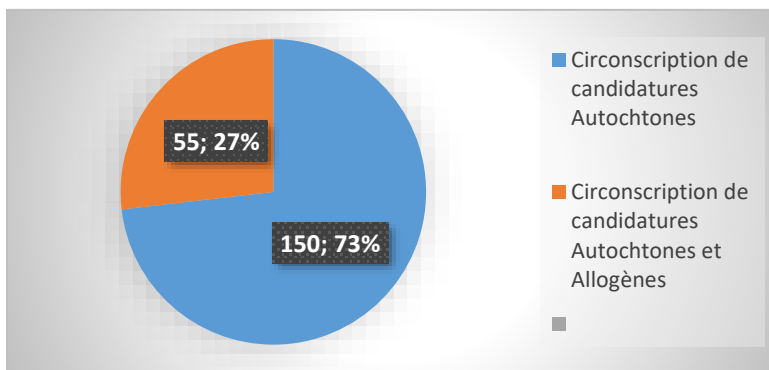
- **Les Représentations législatives de 2011**

Tableau 2 : Répartition des circonscriptions électorales selon le type de candidatures

Nombre total de circonscriptions	205	100%
Circonscriptions de Candidatures autochtones	150	73%
Circonscriptions de Candidatures plurielles (autochtones et allogènes)	55	27%

Source : De notre enquête 2024

Figure 2 : Représentation graphique des circonscriptions selon le type de Candidatures



Source : De notre enquête 2024

Les résultats montrent ici qu'il y a deux types de circonscriptions et deux types de candidatures. D'un côté, nous avons les circonscriptions dénommées "circonscriptions à candidatures mono ethniques" ou "Autochtones" au nombre de 150, représentant 73% des 205 circonscriptions, qui n'ont enregistré que des candidatures des enfants originaires de la même région. Ces 150 circonscriptions renferment 165 sièges pour un taux de 65%. De l'autre côté, nous avons 55 circonscriptions, soit 27% des 205 circonscriptions, dénommées "circonscriptions à candidatures multiethniques". Elles ont enregistré des candidatures pluriethniques composées d'Autochtones (enfants de la région) et d'Allogènes (enfants venus d'autres régions donc étrangers). Ces 55 circonscriptions totalisent 90 sièges, soit un taux de 35%. Au regard des résultats relatifs aux circonscriptions et aux candidatures, nous pouvons soutenir que la pratique de l'autochtonie est avérée. Mais, l'analyse des données nous révèle que la pratique de l'autochtonie, déjà biaisée par la mise en compétition des 35% de sièges entre des autochtones et des allogènes est de nature à agir sur l'équilibre ethnolinguistique de l'institution.

2.1.2. La perception de l'équilibre ethnolinguistique du parlement

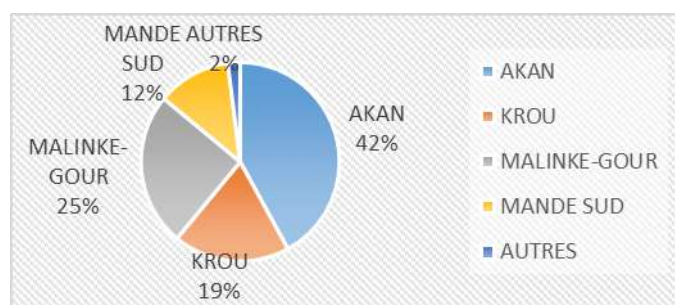
- Les représentations parlementaires de 1980

Tableau 3 : La répartition des Élus par groupe ethnique

Groupe ethnolinguistique	Effectif des Élus	Taux de Représentation
AKAN	62	42%
KROU	28	19%
MALINKE – GOUR	37	25%
MANDE SUD	19	12%
TOTAL	147	100%

Source : Nos enquêtes (2024)

Figure 3 : Représentation graphique des Élus par groupe ethnique



Source : De notre conception, 2024

Les résultats de nos recherches relatifs aux législatifs de 1980 mettent en relief la répartition des sièges entre les différentes entités ethniques du pays. Il ressort de ces enquêtes que les Akan ont 62 sièges pour un taux de présence de 42% ; les Malinké-Gour ont 37 élus représentant un taux de 25% ; les Krou occupent 19% des sièges avec 28 participants quand les Mandé – Sud assurent leur participation avec 17 élus pour un taux de 12%. L'analyse des données nous permet de constater, au vu des résultats, que toutes les entités ethniques sont représentées.

Cependant, au regard des résultats, l'on pourrait dire que les Akan, avec une présence de 42% pour 68 élus, dominent largement ces représentations. Par conséquent, la répartition des sièges ne serait pas équilibrée. Mais, sur la base la théorie du nombre en matière de population, cette domination rentre bien dans le cadre de l'équilibre de l'institution. En effet, le recensement de 1975 révèle qu'en termes de représentation basée sur le nombre, les Akan sont les plus nombreux de la population avec 41,40% de taux. Ils sont suivis des Malinké-Gour (Mandé nord 14,8% + Gour 15,7%) en deuxième position avec un taux de 30,5%. Les Mandé Sud avec 10,2% ferment la marche en quatrième position derrière les Krou représentant 16,7% de la population. L'ordre de la répartition des sièges (Akan : 42% ; Malinké-Gour : 25% ; Krou : 19% et Mandé-Sud : 12%) révélé par les résultats de notre étude respecte celui du recensement. Sur cette base, il ressort que ces représentations issues des élections de 1980 mettent en évidence l'équilibre ethnolinguistique de l'Assemblée Nationale ivoirienne. Toutefois, il faut le souligner, la pratique de l'autochtonie révélée par les résultats de notre étude dans la compétition électorale a été d'un apport indéniable.

- Les Élections législatives de 2011

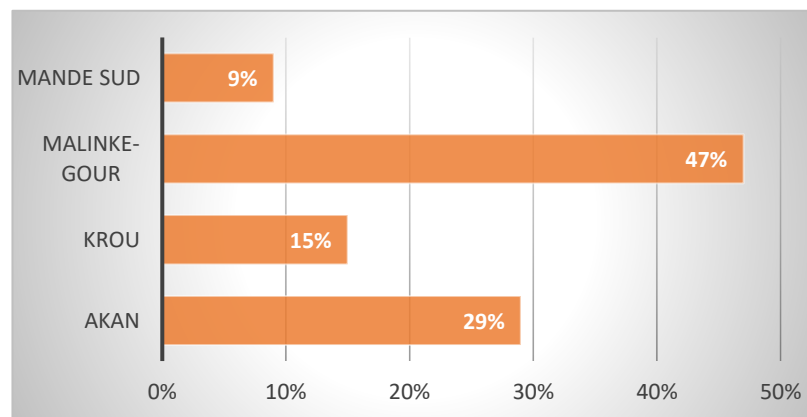
Tableau 3 : Répartition des Élus par Groupe Ethnique

Groupe ethnolinguistique	Effectif	Taux de représentation en %
AKAN	75	29%
KROU	38	15 %
MALINKE – GOUR	120	47%
MANDE SUD	22	09%
TOTAL	255	100

CEI
adapté
soins (2024)

Source :
(2011)
par nos

Figure 4 : Représentation graphique de la répartition des Élus par Groupe Ethnique



Source : De nos enquêtes, 2024

De nos recherches sur les représentations des peuples au parlement suit aux élections législatives de 2011, il ressort que les Malinké-Gour occupent la première place avec 120 élus pour un taux de participation de 47%. Ils sont suivis des Akan à la deuxième place avec une fréquence de 29% représentant 75 élus. Les Krou viennent en troisième position avec 38 sièges soit une représentation de 15%. Quant aux Mandé-Sud, ils occupent la quatrième place avec 22 élus pour un taux de participation de 09%. Au regard de ces résultats, nous constatons un grand déséquilibre au niveau de l'occupation des sièges entre les différentes entités ethniques.

Ainsi, la représentation des Malinké-Gour représente le triple de celle des Krou, le quintuple de celle des Mandé-Sud et presque le double de celle des Akan. D'ores et déjà, la coloration ethnolinguistique du parlement par une seule entité ethnique est clairement observée. Cela provient des candidatures des allogènes enregistrées dans les 55 circonscriptions révélées par les résultats de nos enquêtes.

En effet, selon l'analyse des données de l'enquête, sur les 90 sièges des 55 circonscriptions à candidatures multiethniques, les autochtones n'ont obtenu que 30% des sièges pour 27 élus, contre 63 sièges soit 70% de taux de représentation pour les allogènes. Sur ces 63 sièges obtenus par les « étrangers », les Malinké-Gour occupent 53% des sièges avec 48 élus quand 17% des sièges pour 15 élus sont repartis entre les autres groupes ethniques allogènes.

Aussi, l'enquête révèle-t-elle que sur 150 circonscriptions à candidatures mono ethniques, 55, représentant un taux de 37% se retrouvent dans les 10 régions du Grand nord regroupant les Malinké-Gour. Ces 55 circonscriptions renferment 60 sièges tous occupés par des élus autochtones, soit 24% de la représentation nationale. À ces circonscriptions, il faudrait également ajouter celles logées dans la région du Gontougo où l'on retrouve des Koulango originaires du groupe gour.

Au regard de l'analyse des résultats, il apparaît clairement que les Malinké-Gour ont postulé et ont été élus dans plus de la moitié des circonscriptions électorales. Cela a concouru à leur domination ethnolinguistique du parlement. Et pourtant, selon le recensement de 1998, les Malinké-Gour avec une population de 34,10% se positionnent en deuxième position derrière les Akan à la première place pour une

population estimée à 42,10%. Quand les Krou avec un effectif de 12,7% occupent la troisième place suivis en quatrième position par les Mandé Sud avec une représentation de 10%. Partant sur la base des chiffres relatés par le recensement sus, il est établi clairement que le parlement est aux couleurs ethnolinguistiques Malinké-Gour. Ici, également, l'autochtonie y a ajouté sa touche.

De ce qui découle, il faut retenir que l'analyse des données des résultats de nos recherches a permis de percevoir et d'apprécier la pratique de l'autochtonie 97% dans les législatives de 1980 et 73% dans celles de 2011. Cependant, cette pratique de l'autochtonie reste plus perceptible dans celles de 1980. Quant à la perception de l'équilibre ethnolinguistique de l'Assemblée nationale, les résultats ont établi que la législature de 1980 paraît la plus équilibrée sur le plan ethnolinguistique par rapport à celle de 2011 qui est dominée par un seul groupe ethnolinguistique, les Malinké-Gour avec un taux de représentation de 47%. Mais, ce qu'il faut retenir, c'est que l'étude permet de découvrir que l'autochtonie demeure à la fois le catalyseur de l'équilibre et de la domination ethnolinguistique du parlement.

2.2. Discussion

De notre analyse, il ressort qu'aux premières élections législatives de 1980, l'activation de l'autochtonie comme slogan politique, a maintenu l'équilibre ethnolinguistique, déjà légion au sein du parlement grâce au nomination sur la base d'une liste consensuelle établie par la direction du parti unique, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA). L'activation de l'autochtonie comme une stratégie électorale, pour reprendre encore Bayart et al., soulève des questions comme « Qui peut voter où ? », et plus encore « Qui peut se porter candidat ? Et où ? » ».

En Côte d'Ivoire, en réponse à ces interrogations sus, les autochtones ont réclamé aux premières élections locales de 1980, les sièges de leurs régions d'origines. Bahi (2006 : 86) révèle à cet effet que pour

les Mairies de la ville d'Abidjan, la bataille électorale est rude. Les autochtones comptent bien élire les leurs à la tête de leurs communes. J. Attoumbéré (Baoulé)

est « symboliquement disqualifié » au profit de J. Amoa (Ebrié) pour la Mairie d'Adjamé. À Anyama, Zarour (Libanais) se rendra compte qu'il n'est pas un « enfant du pays », etc. Tout cela se vérifie sur l'ensemble du territoire (Bahi, 2006 : 86).

De là, il ressort clairement que l'autochtonie se construit bien par rapport à une situation. Elle est un ensemble de ressources potentielles pour l'action, et se caractérise par son rapport à l'État. (Coulon 1994 : 47).

Ici, le jeu de l'autochtonie

consiste à renforcer les légitimités politiques locales en affirmant appartenances et origines en opposition aux allogènes, non légitimes, qui sont alors priés d'aller se faire élire chez eux. L'autochtonie dans sa définition du rapport au lieu et de l'ancrage au territoire est réactivée, en même temps qu'elle s'appuie sur l'exclusion de l'étranger. Dans ce contexte, l'allogène n'est plus uniquement celui dont la nationalité est autre, c'est aussi celui d'une autre région, celui du village d'à côté, le voisin.

L'activation de l'autochtonie dans le jeu politique, à travers ces élections à l'intérieur du même parti unique (PDCI-RDA), a éveillé l'ethnicité. Ainsi, l'autochtonie politisée, a conduit à l'ethnicité, au tribalisme pour le contrôle du parti État et ses institutions.

Dans cette logique, Bayart dira que l'activation de l'autochtonie comme slogan politique entraîne une nouvelle phase de l'ethnicité, conduisant à une forme « d'ethnisation » de la politique (Bayard et al., idem).

Cette position, de Bayart et al., est vérifiée à travers les élections législatives de 2011 où l'autochtonie muée en ethnicité a favorisé la domination du parlement par une seule entité ethnolinguistique.

En effet, comme le révèle l'étude, tous les élus à ces élections ont bénéficié du soutien exclusif des frères du même groupe ethnique quelle que soit la circonscription de leur élection. Cela est véritablement mis en relief par l'élection des 63 allogènes dans les 55 circonscriptions où ils ne sont pas originaires. C'est le résultat du vote des allogènes immigrés dans ces zones qui ont choisi un seul candidat : leur frère.

Ce comportement électoral des allogènes est certifié par les modèles psychosociaux explicatifs du comportement électoral mis en exergue par les travaux de N. Mayer

(2007). Ces modèles expliquent que l'électeur est sous l'influence de l'appareil psychosocial. De ce fait, sa marge de manœuvre se réduit et son choix demeure celui du groupe. C'est pourquoi Mayer affirme que

leurs orientations politiques sont stables et conformes aux normes de leur milieu familial, social et culturel. Un indice de prédisposition politique combinant le statut social, la religion et le lieu de résidence permet avec beaucoup de précision de prédire leurs choix électoraux (Mayer, idem, :18).

À l'opposé, l'électorat des autochtones a été stratifié entre plusieurs candidats autochtones de la région. En outre, les 48 Malinké-Gour élus soit 53% des 63 sièges détenus par les allogènes dans ces zones, est aussi le fait du multipartisme fondé sur l'ethnicité. En effet, nos enquêtes révèlent que tous les élus Malinké-Gour sont tous des candidats du Rassemblement des Républicains (RDR), un parti dont 94 membres soit 75% sur les 125 qui composent le bureau politique sont des Malinké-Gour. Ainsi, dans ces zones, la direction du RDR a préféré choisir comme candidats, des Malinké-Gour au lieu de choisir des autochtones membres dudit parti. Or, dans les régions des Malinké-Gour, il n'y a que des candidats, fils du terroir. Aussi, ressort-il des résultats que sur les 15 autres allogènes élus hors de leur région, 05 baoulés, issus du PDCI-RDA ont également bénéficié du vote ethnique favorisé par la coloration ethnique des partis politiques. En effet, après le RDR, le PDCI a une majorité akan avec 69% dont 31% de Baoulé, le FPI renferme 36% de Krou, 13% de Mandé sud et enfin l'UDPCI a une tendance majoritaire Mandé sud (Yacouba) avec 90%. Il en résulte que les partis politiques à tendance ethnique ont une grande responsabilité dans la domination ethnolinguistique du parlement.

Par cette stratégie, l'autochtonie a concouru, sous la forme de l'ethnicité avec une solidarité agissante, à la domination ethnolinguistique du parlement.

Ici, l'autochtonie a dévoilé sa force qui « semble résider surtout dans sa capacité à articuler différents niveaux d'identité dans un contexte de volatilité des processus politiques » (Bayart et al., 2001 : 177-194).

À l'issue de cette étude, il ressort que l'autochtonie bien qu'elle comporte des limites du fait de sa déclinaison « sur des modes divers : de l'ethnisation aux nationalismes » comme « principe fondamental pour différencier les êtres

humains », si elle est rigoureusement appliquée, permet de garantir l'équilibre ethnolinguistique du parlement. Car, comme le soutient N. Loraux (1996),

dans les instances de l'autochtonie, l'égalité citoyenne n'est pas considérée comme un objectif vers lequel la citoyenneté doit tendre mais, au contraire, elle se présente comme une condition de départ de la démocratie: il s'agit alors d'une égalité constituée qui se définit dans les termes naturalisés d'une égalité – voire d'une identité – de naissance ou d'origine, d'appartenance ou d'enracinement territorial, qui porte en soi, à son tour, la conception d'une communauté naturelle et exclusive.

Cette position de Loraux en faveur de l'autochtonie comme maillon de démocratie pour l'émergence d'une communauté naturelle et exclusive bien qu'elle porte des germes d'ethnicité, de tribalisme, d'exclusion et des limites à la démocratie, demeure l'instrument primordial pour l'équilibre ethnolinguistique du parlement ivoirien. L'équilibre ethnolinguistique du parlement est une source de paix et développement car elle garantit son animation par toutes les entités ethniques du pays.

Par ailleurs, comme le soutient N. Loraux (idem), au sujet de la Grèce antique, « la tension entre les autochtones et les allogènes se négociait à travers l'équilibre entre les « maîtres de la terre » et les « maîtres du ciel », représentés par différents conseils ». Il ressort de cette position de Loraux que l'équilibre comme source de règlement de différends remonte de l'antiquité. Par conséquent, sa place dans la quête de la représentativité du parlement ivoirien ne souffre d'aucune ambiguïté.

Dans notre perspective, l'autochtonie doit être saisie comme un instrument catalyseur, qui participant au renforcement de l'institution de l'État, semble « préparer une recomposition de la communauté imaginée et de la citoyenneté ». Mais, elle ne doit pas se présenter comme une forme d'appropriation de la démocratie (Bayart et al., 2001 :128).

Mais pour que cela soit une réalité dans la gouvernance ivoirienne, il s'avère impérieux de mener des actions de communication auprès des populations et des autorités politiques pour l'adoption complète de l'autochtonie.

3. Vers une Assemblée Nationale ethnolinguistiquement équilibrée

L'adoption de l'autochtonie pour la pérennisation de l'équilibre du parlement participe de l'enracinement d'une démocratie participative et inclusive pour une assemblée nationale forte. Nos enquêtes ont révélé que l'équilibre du parlement, légion dans la gouvernance ivoirienne, depuis 1960 suite aux nominations des députés sur une base consensuelle, a été réédité aux élections de 1980 grâce à l'autochtonie. Cependant, contre toute attente, aux élections de 2011 sous le multipartisme, l'équilibre de l'assemblée nationale a été effrité par l'action biaisée de l'autochtonie imputable à sa phagocytose par l'ethnicité.

La présente étude vise, donc à travers des actions de communication, à faire adopter l'autochtonie dans les élections locales pour la représentation et la participation de tous à la vie du parlement. Pour ce faire, plusieurs actions de communication sont possibles.

- Il faut sensibiliser les populations pour un changement de comportement en vue d'une éducation citoyenne et politique.

- Il faut d'abord informer l'ensemble de la population des bienfaits de l'autochtonie, des avantages de l'équilibre ethnolinguistique de l'Assemblée Nationale et surtout des dangers d'une Assemblée Nationale aux couleurs d'un seul groupe ethnique

- Il faut par l'information, l'éducation et la communication, vulgariser les résultats des élections de 1980 liés à la pratique de l'autochtonie.

- Il faut communiquer sur les mécanismes de fonctionnement de l'autochtonie.

Tout cela doit se faire à travers une grande campagne de sensibilisation.

Mais, pour atteindre un meilleur résultat en matière de changement de comportement à partir de ces actions de communication, il faut l'appui des décideurs politiques à travers des actions de plaidoyer.

Ces actions de plaidoyer doivent impliquer des décideurs politiques pour la production de textes réglementaires et surtout consensuels en vue d'adopter l'autochtonie, des ONGs, des Organismes internationaux, la Société civile intervenant dans le domaine de : la bonne gouvernance, la gouvernance locale, la recherche sur la démocratie et du maintien de la paix.

Recommandations

À la suite de ces activités de communication, des recommandations sont proposées.

- Aux partis politiques :

Tous les groupes ethniques doivent être représentés de façon équitable dans la direction et les structures de fonctionnement de chaque parti politique.

Les partis doivent obligatoirement choisir des candidats originaires de chaque localité pour les représenter aux élections.

- Aux structures de l'État en charge de l'administration territoriale et du découpage électoral

Tenir compte de la disparate installation des Ethnies pour l'attribution des sièges. En effet, il y a des ethnies qui sont à cheval sur plusieurs régions sensées ne pas être la leur. C'est le cas des Mandé sud (Gouro) des circonscriptions électorales du département de Vavoua qui se retrouvent chez les Krou (Bété) dans la région du Haut-Sassandra (Daloa). Il en est de même de Bédiala, Gadouan et Gonaté, des villages où cohabitent des Gouros et des Bété.

Dans certaines circonscriptions électorales, comme les communes d'Abidjan et Bouaké où il y a une forte communauté d'allogènes, l'on pourrait leur attribuer un siège. Ou bien, les sièges doivent être attribués de façon égalitaire entre allogènes et autochtones s'il arriverait que les allogènes soient plus nombreux que les autochtones.

Conclusion

L'équilibre durable de l'Assemblée nationale qui tient compte de la représentativité de toutes les ethnies en matière de gouvernance politico institutionnelle et démocratique passe par la pratique de l'autochtonie dans les élections locales. Les résultats de notre étude attestent que cet équilibre, légion, au sein de l'institution depuis 1960 et maintenu en dépit des premières élections de 1980 sous le parti unique, a été effrité sous le multipartisme aux élections de 2011. Pour faire face à l'urgence, la mise en place des actions de communication a été admise à la lumière du modèle de la communication pour le changement social et comportemental et du plaidoyer en vue de sensibiliser l'ensemble des citoyens à adopter l'autochtonie.

Références bibliographiques

- Bahi Aghi, 2006, « Permanence et bifurcations du « sentiment nationaliste » ivoirien » in *Nationalisme, panafricanisme et reconstruction africaine*. pp.81- 102, Dakar, Codesria
- Bayart Jean-François, Geschiere Pierre, Nyamnjoh Francis, 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique » in *Critique internationale* n° 10 : p. 177-194.
- Bayart Jean-François et Geschiere Pierre, 2001, « Problématiques politiques de l'autochtonie », *Critique internationale*, n° 10, p. 126-128.
- Bellier Irène, 2006, Identité globalisée et droits collectifs: les enjeux des peuples autochtones dans la constellation onusienne. *Autrepart*, n°38(2), p. 99-118.
- Bouet Bruno, 2016, Construction de l'autochtonie et protection de l'environnement à l'échelle internationale: du conflit à la coopération? *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, Vol.38 pp. 179-195
- Corbière Marc, et Larivière Nadine, (Éds.), 2014). « Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes ». *Dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Favre Henri, 1996, *L'indigénisme*, Paris, PUF « Que sais-je ? » n° 3088.
- Fraternité Matin, Hors-série /Avril 2012-N°120
- Hamelin Louis-Edmond, 1994, « Thèmes de l'autochtonie canadienne », in *Recherches sociologiques* vol. 35, n° 3, p. 421-432,
- Lacroix Jean, 1950, Marxisme, existentialisme, personnalisme [compte-rendu], *Revue philosophique de Louvain*, N° 18, pp. 302-303
- Loroux Nicole, 1996, *Né de la terre. Mythe et politique à Athènes*, Paris, Le Seuil.
- Morin Françoise, 2005, « L'ONU comme creuset de l'autochtonie », *Parcours anthropologiques*, n° 5, pp. 35-42.
- Niamkey Aka et Ouattara Sékou, 2006, « La confiance dans le recouvrement des ressources communales en Côte d'Ivoire : analyse et perspectives

communicationnelles » in *Rel@com (Revue Électronique Langage & Communication*, n°6, Université Alassane Ouattara, 196-205,

Mayer Nonna, 2007, Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral in *Pouvoirs* 1 n° 120 p 17-27

Robillard Marine et Bahuchet Serge, 2012, « Les Pygmées et les autres : terminologie, catégorisation et politique », in *Journal des africanistes*.

Teófilo da Silva Cristhian, 2023, « Autochtonie » in *Anthropen*

Trochim Williams, 2002, *The research Methods, Knowledge Base*, 2nd Edition
Cornell University, New York.